**Zeitschrift:** L'instruction publique en Suisse : annuaire

**Band:** 38/1947 (1947)

Artikel: Fribourg

Autor: Esseiva, Paul

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-113445

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 26.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fromaigeat. Petit à petit, la bibliothèque pédagogique se complète, pour le plus grand bien de l'enseignement. Une publication qui n'est pas bernoise, ni essentiellement scolaire, est celle de la Commission ecclésiastique neuchâteloise, les cahiers d'enseignement religieux. Nous ne saurions dire assez tout le bien que nous pensons de ces publications, qui rendront plus intéressantes et fructueuses nos leçons de religion tout en réalisant une excellente

application des meilleurs principes méthodoliques.

Faut-il parler de la pénurie d'instituteurs ? Nous avons touché cette question dans le préambule de cette chronique et nous n'insisterons pas sur cette manifestation caractéristique de notre époque. Pourtant, il ne suffit pas de se réjouir d'en avoir fini avec le terme si laid de « pléthore » ; la pénurie, si elle semble à première vue favoriser les intérêts du corps enseignant, constitue un danger sérieux pour l'école publique. Le jour où seuls les éléments de seconde valeur se destineront à la carrière pédagogique, l'école populaire verra son développement gravement compromis. Il faut remédier à la pénurie de bons maîtres, non par des palliatifs, mais par des mesures radicales, parmi lesquelles il faut citer une amélioration sensible de la situation matérielle et morale du corps enseignant. On a dit, et redit, que rien n'est trop beau pour l'enfance ; à plus forte raison doit-on répéter que l'école vaut ce que vaut le maître, et que nos institutions publiques méritent l'entière sollicitude des pouvoirs publics. Ce n'est pas lorsque l'école sera déconsidérée — l'école du peuple — qu'il faudra songer à la revigorer; institution sociale de première valeur, elle mérite avant toute chose l'appui des autorités : « De bonnes routes si possible, proclamait un politicien bernois de 1830, mais avant tout des écoles excellentes!»; le régime politique de 1948 serait-il moins favorable au développement de l'instruction publique que celui de nos arrière-grands-pères?

CHARLES JUNOD.

## Fribourg

Le chroniqueur fribourgeois se trouve placé devant une gageure singulière: chargé de relever les événements marquants de l'histoire de l'Instruction publique du canton de Fribourg au cours de ces derniers mois, il va éviter soigneusement celui qui, à l'exclusion de tous les autres, passionna les Fribourgeois: les élections du Conseil d'Etat, en décembre dernier. L'histoire politique de l'Etat de Fribourg a, Dieu merci, sa place ailleurs que dans l'Annuaire de l'Instruction publique: si l'on y trouve parfois des traces de révolutions, elles demeurent avec bonheur stricte-

ment pédagogiques. C'est en outre, à Fribourg, un sujet beaucoup trop brûlant pour que l'on n'ait pas envie de laisser le temps faire son œuvre calmante avant de l'aborder.

Le chroniqueur se gardera donc comme du feu de s'aventurer sur un terrain aussi dangereux. Il lui reste néanmoins l'agréable devoir de rappeler ici le souvenir du directeur de l'Instruction publique dont les fonctions ont pris fin au 31 décembre de l'année dernière : M. le conseiller d'Etat Joseph Piller. Il avait été appelé, de Lausanne où il occupait les fonctions de juge fédéral, à remplacer en 1933 M. le conseiller d'Etat Perrier qui venait de faire part de sa décision de quitter les rênes du gouvernement pour se retirer au couvent. Pendant treize ans, il présida aux destinées de l'Instruction publique fribourgeoise; durant le même temps, il siégeait à Berne, au Conseil des Etats, en qualité de représentant du gouvernement de Fribourg.

Son nom restera principalement attaché au développement de l'Université, à l'organisation du second propédeutique de médecine et surtout à la construction des nouveaux bâtiments de Pérolles et de Miséricorde. Ces grandes entreprises, auxquelles il faut ajouter l'installation à Fribourg de l'Ecole normale des instituteurs, ne sauraient faire oublier toutefois de nombreuses réalisations, moins voyantes pour les laïcs, dans les domaines les plus variés de son département. Son œuvre, preuve de dynamisme, est de celle que l'on discute âprement aujourd'hui; c'est une œuvre sur laquelle pour le moment « la vérité est dite avec haine et le mensonge avec amour ». Mais le temps viendra qui sait son métier; il rétablira la vraie perspective et la hiérarchie des valeurs, donnera raison aux uns et tort aux autres. Un jour viendra où le peuple fribourgeois rendra à M. Piller l'hommage qu'il mérite, et lui accordera la reconnaissance qu'il croit devoir encore lui refuser aujourd'hui.

A la suite du départ de M. Piller, M. le conseiller d'Etat Jules Bovet qui dirigeait depuis vingt ans le département de la Justice et de la Police, a bien voulu l'échanger contre celui de l'Instruction publique. Il y apporta l'esprit pondéré et réfléchi, l'amabilité dont il a toujours fait preuve au cours de sa magistrature. Ayant échangé juges et avocats contre professeurs et instituteurs, il s'est rapidement familiarisé avec les problèmes de l'enseignement et, grâce à sa patience souriante, n'a pas tardé à apaiser une situation que les événements de décembre avaient laissée en pleine effervescence.

\* \*

Parmi les mesures législatives touchant aux questions scolaires, il faut citer l'arrêté du Conseil d'Etat, relatif au régime transitoire des traitements du personnel de l'Etat. La situation

financière du corps enseignant, primaire et secondaire, s'était considérablement aggravée ces années dernières, du fait de l'augmentation générale du coût de la vie. L'arrêté majore, en principe, tous les traitements du 42 % du salaire de base, chiffre correspondant à peu près à l'indice du renchérissement établi par la Commission fédérale des salaires. Dans un mémoire traitant de la situation financière de ses membres, l'association cantonale du corps enseignant primaire et secondaire remarquait que, pour l'instituteur, l'accomplissement normal de sa tâche « implique une sérénité d'esprit que troublent fâcheusement les soucis lancinants d'une vie besogneuse... Comment suggérer à nos petits élèves le goût et l'amour des grandes choses, si nous devons vivre dans l'aigreur perpétuelle née de préoccupations déprimantes » ? L'arrêté du Conseil d'Etat, en améliorant la situation matérielle du corps enseignant contribuera à rendre plus légère la tâche de l'instituteur ; il n'est donc pas inutile de relever ici les innovations pédagogiques du directeur cantonal des Finances.

Mais tous les problèmes relatifs au corps enseignant ne sont pas seulement d'ordre financier. Parmi ceux qui se posent avec une acuité particulière, il en est un qui cause bien des soucis à tous les établissements d'éducation : il s'agit de la pénurie d'instituteurs, et surtout d'institutrices, dont souffre notre canton. En octobre dernier, M. Barbey, chef de service, dut faire des prodiges d'adresse pour réussir à repourvoir toutes les vacances, et il est probable que cet automne la situation sera à peu près la même. Ce problème — qui n'est pas seulement cantonal — est-il né de circonstances purement matérielles, les salaires de l'industrie et du commerce privés étant plus élevés que ceux de l'Etat? Faut-il y voir, au contraire, chose plus grave, une certaine désaffection des métiers de dévouement en général, et de celui d'éducateur en particulier ? Il est difficile de le dire ; peut-être s'agitil un peu des deux. De toute manière le remède est d'ordre pédagogique et se trouve à l'école normale et dans les différents établissements où se préparent les maîtres et maîtresses de demain.

\* \* \*

La direction de l'Instruction publique organisa, durant l'été dernier, des semaines pédagogiques, réservées cette fois aux instituteurs, puis aux institutrices de langue allemande du canton. Deux cours les réunirent successivement, qui connurent affluence et succès. Nous ne reviendrons pas sur le travail accompli, puisqu'ils furent consacrés aux mêmes problèmes que ceux dont nous parlions l'an dernier.

Il faut signaler, par contre, les cours agricoles pour instituteurs, qui ont pris cette année un développement réjouissant. Durant deux périodes de trois semaines, vingt-cinq instituteurs, choisis dans les arrondissements de tout le canton, s'en vinrent à Grangeneuve afin d'y apprendre, sous la direction de M. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole, à se familiariser avec l'enseignement particulier auquel ils étaient destinés. Un horaire judicieux et des maîtres habiles permirent d'alterner la pratique et la théorie, et de condenser en leçons claires et vivantes un enseignement qu'il s'agissait de rendre ni trop spécialisé, ni trop rudimentaire. Les jeunes gens des cours complémentaires de nos villages et de nos campagnes bénéficieront des connaissances acquises: leurs maîtres, grâce aux cours de Grangeneuve, sauront leur donner, avec le goût de la terre et des travaux agricoles, les conseils techniques élémentaires qui leur permettront de s'adapter plus rapidement à leur métier de cultivateurs.

\* \*

Les écoles ménagères de notre canton poursuivent la formation de jeunes filles au courant des « choses de la maison », selon l'expression de M. le conseiller d'Etat Piller qui déclarait, lors des journées d'études de la Fédération internationale de l'enseignement ménager : « On ne le redira jamais assez : l'enseignement ménager est surtout, et avant tout, le soin des personnes et des choses de la maison ; le soin des personnes pour éveiller leur âme et leur apprendre à penser aux autres ; le soin des choses de la maison, pour leur donner une âme, un esprit ».

Venues de onze pays différents, en août dernier, 116 congressistes participèrent à ces journées qui eurent le plus grand succès. Au delà des problèmes d'enseignement ménager qui furent à l'ordre du jour, il était permis de voir dans ce congrès international le signe d'une époque où il était à nouveau possible d'espérer, d'échanger ses idées au delà des frontières, de reprendre contact avec un monde à refaire à neuf afin de « sauver les valeurs du passé qui peuvent être transformées dans l'avenir, en cherchant, en trouvant, pour ces valeurs éternelles, l'expression qui les rende pleinement compréhensibles à notre temps ».

Commencées à Fribourg par l'exposé de diverses études sur l'enseignement ménager, les journées se terminèrent à Zurich, après avoir passé par Marly, Bulle, Gruyères, Pompaples et le Milieu du Monde, La Sarraz, Schwand-Münsingen et Herzogenbuchsee. Les participantes eurent l'occasion, au cours de ce périple à travers les écoles ménagères de la Suisse, de voir, sur un espace restreint, les institutions les plus variées, correspondant aux conditions les plus diverses; elles purent ainsi vérifier que « dans l'enseignement ménager, plus qu'ailleurs, la formule, l'école-type sont impossibles, que dans ce domaine tout spéciale-

ment, l'enseignement doit être une réponse à une question posée par le milieu, un contact d'âme entre celle qui enseigne et celles qui apprennent ».

Avant de quitter les écoles ménagères, signalons le développement heureux de l'apprentissage ménager dans notre canton. A fin 1946, 89 contrats étaient en cours, 53 jeunes filles ayant passé l'examen de fin d'apprentissage durant l'année. Relevons enfin qu'une réorganisation de l'enseignement ménager est à l'étude; le système actuel, qui prévoit un enseignement d'un jour par semaine durant deux ans, apparaît trop dispersé, et l'on examine les possibilités de condenser cet enseignement sur une seule année en modifiant dans la mesure nécessaire le statut d'émancipation des jeunes filles.

\* \*

L'école normale de Fribourg, installée en 1943 dans l'ancienne Villa Diesbach, vient d'achever son premier cycle des études qui préparent au brevet pour l'enseignement primaire. Cet événement fut l'occasion pour M. l'abbé Pfulg, directeur, de faire le point, lors de son rapport à la séance de clôture, le 5 juillet dernier.

Le système adopté à l'école est celui de la confiance et de la liberté; ayant affaire à des jeunes gens qui connaissent l'importance et le but de leurs études, qui, avant de diriger une classe, doivent apprendre à se conduire eux-mêmes, il est apparu bon de leur laisser faire, dès leur arrivée à l'école, l'apprentissage de la liberté en travaillant sans contrôle immédiat, en organisant eux-mêmes leurs loisirs.

Cette expérience a été heureuse jusqu'à présent, déclare M. l'abbé Pfulg, après avoir disserté sur le chemin parcouru depuis 1943. De ses intéressantes conclusions, tirons ces deux considérations d'ordre technique qui sont susceptibles d'intéresser les lecteurs de l'Annuaire : L'entrée des nouveaux élèves a lieu chaque deux ans; cette disposition a de nombreux avantages, chaque équipe se voyant l'objet des soins de ses maîtres durant un temps suffisamment long, sans solution de continuité. Il en résulte une plus grande stabilité, et les rapports entre maîtres et élèves s'en trouvent bien. L'âge minimum d'admission des élèves a été fixé à 15 ans ; ceux-ci doivent avoir suivi, en principe, au moins deux ans d'école secondaire. Le choix de cet âge apparaît également judicieux à M. Pfulg : les jeunes gens de 15 ans se laissent encore former tant au point de vue de l'intelligence qu'au point de vue de la musique ou de l'éducation physique; ils terminent leurs études au moment d'entrer à l'école de recrues ; ensuite ils sont prêts à s'engager dans la carrière de l'enseignement. \* \* \*

S'il était vrai que les peuples heureux n'ont pas d'histoire, les différentes écoles secondaires de notre canton couleraient des jours parfaits. Les maîtres qui en ont la charge poursuivent leur activité pour le plus grand bien de la jeunesse; mais leurs efforts sont de ceux qui, dans les chroniques annuelles, se résument en un commentaire de deux lignes exprimant très mal l'importance et le mérite de ceux-ci.

A propos des écoles secondaires, signalons cependant l'assemblée annuelle des maîtres secondaires qui eut lieu à Bulle, le 29 mai de cette année, sous la présidence de M. l'inspecteur Barbey. Les assistants y entendirent un intéressant rapport de M. l'abbé Demierre, directeur de l'école secondaire de Bulle, sur « les moyens de former des personnalités ». Puis, sous le titre « aspects pédagogiques actuels », Mademoiselle Pilloud traita de certains travaux de la pédagogie expérimentale concernant surtout l'enseignement de l'arithmétique et de l'orthographe. Elle étudia ensuite les applications qui se font du principe de base de la pédagogie moderne : le respect de la personnalité de l'enfant. M. Loup, directeur de l'école secondaire d'Estavayer, présenta enfin une conférence sur « l'enseignement de la langue maternelle » ; ces sujets fournirent le thème des discussions de la journée, et furent le point de départ de fructueux échanges de vues.

\* \* \*

Le Technicum, après avoir fêté l'an dernier le cinquantenaire de sa fondation, est en voie de transformation. En automne 1946 déjà, le Grand Conseil avait voté un important crédit pour l'agrandissement des laboratoires de la section technique et leur équipement en machines. Dans sa session de printemps, il a repris ce problème et a décidé de mettre à l'étude un plan général de reconstruction de tout le Technicum et de ses annexes. Il est encore trop tôt pour dire la solution qu'il adoptera; ce qu'il faut relever pour le moment, c'est la sollicitude que les milieux les plus variés vouent à notre établissement technique. A une époque où l'ouvrier qualifié fait défaut partout, il n'est pas étonnant de voir le succès que remportent toutes les mesures destinées à remédier à cette fâcheuse situation.

La direction du Technicum a apporté, durant l'année écoulée, d'importantes modifications à son règlement d'études. L'école du bâtiment est devenue l'école d'architecture; l'école d'électromécanique sera scindée en deux écoles, celle de mécanique et celle d'électrotechnique. Pour y entrer — c'est là le point principal de la réorganisation — les candidats devront posséder un certificat fédéral de capacité prouvant qu'ils ont terminé avec succès

leur apprentissage. De cette manière, un travail plus utile pourra être accompli avec des élèves connaissant déjà les rudiments pratiques de leurs branches.

\* \*

Les corridors frais des bâtiments du collège St-Michel ont retrouvé, depuis la mi-juillet, le silence des grandes vacances de l'été. Ils ont vu passer durant l'année 893 élèves, soit un de moins que l'an passé. Si l'on compare les différents chiffres de fréquentation, il est symptomatique de constater la faveur toujours plus grande obtenue par l'école de commerce : le goût du temps est au pratique, aux réalisations rapides. Sur une plus grande échelle, cette constatation serait inquiétante ; pour le moment la crainte d'assister à un déclin des études classiques n'est certes pas justifiée.

Du rapport annuel du recteur du Collège, M. le chanoine Pittet, on peut extraire notamment l'annonce de l'achèvement prochain des travaux de rénovation du Lycée, et l'énumération des nombreuses séances artistiques et littéraires auxquelles assistèrent ou participèrent les collégiens, témoins du souci que l'on apporte à leur formation intellectuelle.

Parmi celles-ci, il faut mentionner spécialement les représentations du «Bourgeois gentilhomme» qui obtinrent un beau succès. Les acteurs de St-Michel, bien qu'amateurs, en firent l'excellent spectacle que constitue toujours un Molière bien joué, tandis que l'Aula de l'Université permettait au metteur en scène de tirer habilement parti des possibilités scéniques de cette belle salle.

Dans le corps enseignant, les professeurs Gogniat, Schwarz-wälder et Wiest ayant fait valoir leurs droits aux prestations de la Caisse de retraite, ont été remplacés par MM. Flechtner (qui fonda autrefois la Schola des petits chanteurs de Notre-Dame, à Sion), Pauchard et Humbert, précédemment directeur de l'école Benedict. Le collège a perdu, en mars, en la personne de M. Hiram Brulhart, peintre bien connu, un excellent professeur de dessin technique.

\* \* \*

L'Université, après avoir prêté successivement ses bâtiments à deux congrès internationaux : celui de la Fédération de l'enseignement ménager, dont nous parlions plus haut, et celui de l'organisation de Pax Romana qui réunit, autour d'illustres conférenciers, des délégués venus de 41 nations différentes, a commencé l'année 1946/47 par le dies academicus traditionnel; on y entendit le rapport du recteur sortant de charge, M. le professeur Blum, et le discours inaugural de son successeur le R. P. Braun O. P. Son règne — qui vient de se terminer — fut

placé sous le signe de l'humour flamand, ce qui ne l'empêcha pas de suivre de la manière la plus heureuse les traces helvétiques de saint Nicolas de Flue en résolvant calmement les différends académiques inévitables parmi des professeurs ayant tous ce que l'on appelle une personnalité, et des étudiants turbulents par définition.

L'Université a eu la douleur de perdre durant l'année deux de ses professeurs: MM. Francis Benett, professeur de langue et de littérature anglaises, et Jacob Lorenz, professeur de sociologie. M. Ernest Stein a été nommé professeur titulaire à la Faculté de droit, et M. James Smith, professeur extraordinaire de littérature anglaise.

La fréquentation des cours a été sensiblement la même que l'an dernier. Parmi les innovations, il faut mentionner le service de clinique psychologique organisé par le professeur Montalta, directeur de l'Institut de pédagogie curative, au profit des enfants arriérés ou anormaux de tout le canton.

Cette initiative part du même esprit que l'organisation de « l'Université populaire », toutes deux étant destinées à faire profiter le grand public d'avantages qui, dans l'idée des autorités académiques, ne doivent pas être réservés à quelques privilégiés. A cet effet, divers professeurs ont bien voulu donner des cycles de conférences auxquelles chaque Fribourgeois puisse assister. S'il existe une barrière entre le grand public et le monde universitaire, souhaitons que l'Université populaire contribue à la faire disparaître, pour le plus grand profit de l'un et de l'autre.

Comme chaque année, l'Université a été le cadre habituel ou l'organisatrice de la plus grande partie des manifestations artistiques de Fribourg. Nous n'essayerons pas d'énumérer les conférences et les cycles d'études donnés dans ses auditoires; relevons, en revanche, la série des concerts d'abonnements, patronnés par la direction de l'Instruction publique qui, chaque année se donne à guichets fermés; les expositions d'art organisées par M. Bovy, conservateur du Musée d'art et d'histoire : exposition rétrospective Reichlen, exposition Chiesa, Barraud (dont chacun peut admirer les grandes fresques qu'il a exécutées l'an dernier à la chapelle universitaire), Claraz-Niguille. Rappelons aussi les représentations théâtrales à l'Aula magna, afin de relever combien son cadre se prête harmonieusement aux pièces antiques et classiques. Ce bref compte rendu nous paraît suffisant pour prouver que l'Université, mieux que n'importe quelle autre institution, que n'importe quelle industrie, sert à la vitalité et au développement de Fribourg. Ramuz écrivait un jour « Besoin de grandeur ». C'est l'Université et tout ce qu'elle implique qui est le mieux à même de nous apporter celle dont nous manquons.

PAUL ESSEIVA.